Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231212-2023_12_12_006-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE DOUZE DECEMBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.12.12-006

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Catherine DURAND

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		DERVIEUX Benjamin
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky		X		VINCE Bernard
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		FLOIRAC Nicole
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		BRIC Jean-François
LUTARD Sandrine	X			
DELPLANQUE Emmanuel		X		DURAND Catherine
DUPUY Pauline		X		PONS Annie
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia		X		LAGARRIGUE Henri
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231212-2023_12_12_006-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.12.12-006 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Benjamin DERVIEUX

Dans le cadre de sa politique RH, et de son action en faveur de la carrière des agents, il paraît nécessaire de mettre le tableau des effectifs à jour. Il est proposé de :

De créer :

- ✓ Un poste de conseiller socio-éducatif
- ✓ Un poste d'ATSEM principal 2ème classe

De supprimer :

- ✓ Un poste d'animateur

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 07 décembre 2023,

Après examen en Commission Finances/Ressources Humaines du 30 novembre 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Benjamin Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Approuve la création d'un poste de conseiller socio-éducatif et d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe, et la suppression d'un poste d'animateur.

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 12 décembre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre